

Chers membres:

De nombreuses provinces du Canada entament leur deuxième vague de COVID-19. Certaines provinces sont revenues à des mesures d'isolement partielles dans des endroits précis. Il est d'une importance vitale que tous les agents immobiliers continuent de suivre les directives de santé publique pour s'assurer que le Nouveau-Brunswick demeure dans la zone jaune et réduire au minimum toute propagation du COVID-19. Des activités qui était autrefois considéré comme normales, comme l'organisation d'une journée portes ouvertes en personne, peuvent avoir des conséquences désastreuses telles que la propagation de la COVID-19 à d'autres agents immobiliers et à plusieurs membres du public. [Un exemple de cette situation s'est récemment produit lors d'une journée portes ouvertes en personne en Ontario](#) au cours de laquelle plusieurs membres du public ont été exposés à la COVID-19 après avoir assisté à la journée portes ouvertes en personne d'une propriété dans laquelle résidait une personne malade.

**Nous vous demandons d'être vigilants et de suivre les recommandations de la santé publique telles que:**

- **Vous laver les mains régulièrement**
- **Maintenir la distanciation physique (2 mètres ou 6 pieds de distance)**
- **Porter des masques non-médicaux lorsque la distanciation ne peut pas être garantie**
- **Compléter les formulaires de pré-sélection concernant la COVID-19**
- **Nettoyer et désinfecter**
- **Respecter constamment les procédures et instructions telles qu'inscrites dans votre plan opérationnel**

### **Masques obligatoires – Une mise à jour**

-

Le vendredi 2 octobre 2020, le premier ministre Higgs a réitéré l'importance de porter des masques non médicaux. L'ordonnance obligatoire actuelle relative à l'état d'urgence stipule:

«Toute personne qui se trouve dans un endroit, autre que son propre domicile, dans lequel la distanciation selon le présent arrêté n'est pas possible ou garantie, doit soit se retirer rapidement de l'endroit, soit porter un masque non-médical qui couvre sa bouche et son nez.»

Bien que cette ordonnance semble laisser une certaine marge d'interprétation sur l'endroit où les masques doivent être portés, le premier ministre Higgs a indiqué que si les Néo-Brunswickois ne se conforment pas à cette ordonnance d'urgence en portant des masques non médicaux au besoin, une politique de masque obligatoire pourrait être mise en œuvre et ce, aussi rapidement que jeudi 8 octobre 2020.

**L'AAINB recommande fortement que tous les agents immobiliers, ainsi que leurs clients, portent des masques lorsqu'ils assistent à la visite de propriété en personne. L'AAINB recommande également que les agents immobiliers rappellent à leurs clients d'apporter leur propre masque lorsqu'ils assistent à la visite en personne d'une propriété. De plus, les agents immobiliers devraient envisager d'avoir avec eux en tout temps des masques supplémentaires pour fournir à leurs clients dans des situations où leurs clients oublient d'apporter leur propre masque.**

-  
**Application "COVID Alert"**

-  
Nous aimerions également informer les agents immobiliers que l'application "COVID-Alert" est maintenant disponible pour les résidents du Nouveau-Brunswick. Une fois téléchargée sur votre téléphone, cette application d'alerte pourra vous informer si vous êtes éventuellement exposé à la COVID-19 avant l'apparition de symptômes, et ce, en vous indiquant si vous êtes actuellement à proximité d'une personne qui a été testée positive. L'application peut également vous informer en cas d'épidémie dans votre ville ou quartier. L'application est disponible sur une base entièrement volontaire et une fois téléchargée, elle ne collecte, ne stocke, ni n'accède à aucune donnée personnelle ou information sur votre santé. L'application peut être téléchargée sur l'App Store d'Apple ou Google Play. Pour que l'application fonctionne de la façon la plus efficace possible, vous devez toujours avoir votre téléphone sur vous. Pour plus d'informations et les liens pour télécharger l'application, veuillez vous référer au lien "[Covid Alert App](#)".

-  
**L'Action de grâces et l'Halloween**

-  
Le vendredi 2 octobre 2020, la province du Nouveau-Brunswick a publié des lignes directrices pour l'Action de grâces et l'Halloween.

*Action de grâces*

La province du Nouveau-Brunswick recommande que les rassemblements de l'Action de grâces aient lieu à l'extérieur, si le temps le permet. Il est également recommandé que du désinfectant pour les mains soit disponible et que chaque invité se lave les mains avant de préparer ou de manger des

aliments. Pour une liste complète des recommandations pour les célébrations de l'Action de grâces, veuillez vous référer au lien ["L'Action de grâces"](#)

### *Halloween*

La province du Nouveau-Brunswick a également publié des lignes directrices qui peuvent être suivies pour un Halloween heureux et en toute sécurité. L'Halloween sera autorisée à condition que le Nouveau-Brunswick reste dans la zone jaune. Ceux qui prévoient de participer aux activités de l'Halloween doivent garder à l'esprit la propreté et se laver ou désinfecter les mains entre chaque visiteur. Ceux qui ne souhaitent pas participer aux activités d'Halloween, comme ceux qui font partie d'un groupe à haut risque de la COVID-19, peuvent placer une pancarte sur leur porte indiquant «Passez un bon Halloween: pas de visiteurs s'il vous plaît». Pour une liste complète des directives pour l'Halloween, veuillez vous référer au lien ["Halloween"](#).

### **Tests**

Dans un effort pour réduire les temps d'attente pour obtenir un test pour la COVID-19, la province du Nouveau-Brunswick a récemment ajouté la possibilité de demander un test de la COVID-19 en ligne plutôt que d'appeler le 811. Veuillez noter qu'il s'agit d'une alternative à l'appel du 811 et non d'un remplacement. Cela peut réduire le temps d'attente avant de recevoir un rendez-vous dans un centre de test. Pour accéder à la demande de test en ligne, vous devez d'abord remplir l'outil d'auto-évaluation qui se trouve dans le lien ["Outil d'auto-évaluation"](#).

**Veillez garder à l'esprit que la COVID-19 est toujours avec nous et nous vous rappelons de continuer à suivre toutes les directives de la santé publique et de Travail sécuritaire NB pour aider à maintenir le nombre de cas de COVID-19 au Nouveau-Brunswick aussi bas que possible.**

**Merci.**